

# Le Réveil Syndicaliste

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
Rue Arsène-Leloup  
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation  
des Travailleurs  
sera l'œuvre  
des Travailleurs  
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement  
par des Camarades syndiqués)

TÉLÉPHONE 5.88

PARAISANT LE 10 DE CHAQUE MOIS

## Nous devons voter !

Les Élections au Conseil de Prud'hommes ne sont pas de celles qui passionnent les électeurs, les intéressés voulons-nous dire.

D'une façon générale, employés, ouvriers électeurs au Conseil de Prud'hommes s'en désintéressent, n'attachent pas à ces élections toute l'importance qu'elles revêtent, commettant ainsi une erreur grave.

**Erreur profonde** dont ils supporteront les conséquences pendant toute la durée du mandat des élus, si ceux-ci ont été mal choisis.

Les Conseillers Prud'hommes, ouvriers et employés, sont élus par les ouvriers ou les employés, ce sont donc les intéressés eux-mêmes qui les choisissent seuls. Dans ces conditions on ne parvient pas à s'expliquer les nombreuses abstentions à chaque consultation électorale.

Les Élections au Conseil de Prud'hommes auront lieu cette année le 14 Novembre, il faut que, employés et ouvriers électeurs, rompent avec leur vieille pratique abstentionniste.

Il faut que, toutes et tous accomplissent leur devoir d'électeur dès le premier tour.

Électrices, Électeurs, tous aux urnes, votez pour les Candidats de la Bourse du Travail.

LE COMITÉ DE VIGILANCE.

## Pour l'Éducation des Militants

La Commission chargée d'organiser les causeries éducatives pour militants a élaboré un projet qui sera mis à exécution cette année même.

Elle a prévu une série de 6 conférences sur des sujets divers et d'actualité qui ne manqueront pas de retenir l'attention des militants.

A cet effet, pour permettre de suivre plus facilement le conférencier, des brochures de chaque sujet traité seront remises gratuitement aux camarades qui suivront les conférences.

Dès ce jour, les camarades désirant suivre ces causeries peuvent se faire inscrire, soit au secrétariat de l'U. L., salle 15, ou à leur syndicat respectif.

La première causerie aura lieu le 19 Novembre prochain ; les camarades inscrits seront convoqués individuellement. Les brochures concernant la première causerie sont reçues ; les camarades qui se sont fait inscrire peuvent les retirer au secrétariat de l'U. L.

Pour la Commission : ROCHET.

Bourse du Travail de Nantes — Union des Syndicats Confédérés

## ÉLECTIONS AU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DU 14 NOVEMBRE 1926

### Aux Electeurs au Conseil de Prud'hommes !

Vous êtes appelés **DIMANCHE PROCHAIN, 14 NOVEMBRE**, à voter pour le renouvellement partiel des Conseillers Prud'hommes.

La Bourse du Travail et les Syndicats confédérés, soucieux de sauvegarder les droits des justiciables du Conseil de Prud'hommes, présentent à vos suffrages des hommes dont le passé de probité, de dévouement à la cause ouvrière ne peut être contesté.

Les Candidats de la Bourse du Travail sont d'ailleurs connus de vous tous.

Depuis de nombreuses années, soit au sein du Conseil de Prud'hommes, soit dans l'organisation syndicale, ils se sont dépensés sans compter pour la défense des intérêts des travailleurs dont ils ont, en toutes circonstances, justifié la confiance.

Le passé des candidats que nous présentons à vos suffrages est un sûr garant qu'ils sauront en toute justice et indépendance comme sans faiblesse remplir, au mieux de vos intérêts, le mandat qu'ils sollicitent si vous leur accordez votre confiance.

### Électeurs ! Électrices !

Si vous voulez être représentés au Conseil des Prud'hommes par des hommes dévoués, au courant des questions ouvrières, animés d'un esprit de justice, sans préoccupations politiques aucune, vous voterez en masse et dès le premier tour, pour les Candidats dont les noms suivent, présentés par la Bourse du Travail.

#### Section de l'Industrie

##### PREMIÈRE CATÉGORIE

**MASSON, Fernand**

Menuisier, Secrétaire de l'Union des Syndicats confédérés du Bâtiment et du Syndicat des Menuisiers en Bâtiments et Maritimes

##### DEUXIÈME CATÉGORIE

**REDOR, Armand**

Typographe, Conseiller Sortant

##### TROISIÈME CATÉGORIE

**SEYEUX, Félix**

Charpentier de Navires, Conseiller Sortant

##### QUATRIÈME CATÉGORIE

**LUCAS, François**

Peintre, ancien Secrétaire et Trésorier du Syndicat des Peintres

##### CINQUIÈME CATÉGORIE

**VEAUGEOIS, Louis**

Coupeur en Chaussures

##### SIXIÈME CATÉGORIE

**BARRETEAU, Pierre**

Wattman, Secrétaire Adjoint du Syndicat des Tramways

#### Section du Commerce

##### PREMIÈRE CATÉGORIE

**LE ROUX, Eugène**

Employé de Commerce, Conseiller Sortant

##### DEUXIÈME CATÉGORIE

**BRASSEUR, Octave**

Employé de Commerce, Secrétaire Général du Syndicat des Employés des Deux Sexes

Tous aux Urnes ! Pas d'Abstention !

**Votez en masse**

Pour les Candidats de la Bourse du Travail

NOTA. — Le Scrutin sera ouvert de 8 heures précises à 18 heures.

A l'Hôtel de Ville pour la Section de l'Industrie ;  
Au Palais de la Bourse, Place du Commerce, pour la Section du Commerce.

LA COMMISSION.

## Élections Prud'homales du 14 Novembre 1926

SECTION du COMMERCE (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Catégories)

### Appel du Comité de la Section Commerciale

Camarades Employés,

Les organisations et les militants soussignés ont l'honneur de présenter à vos suffrages d'électeurs prud'hommes leurs amis

**A. LEROUX**

Conseiller Prud'homme sortant

**O. BRASSEUR**

Secrétaire Général du Syndicat des Employés des Deux Sexes

Les conditions dans lesquelles notre ami **LE ROUX** a rempli son mandat de Conseiller Prud'homme, le dispensent d'une longue présentation. Chacun a pu se convaincre des **qualités de tact, de mesure d'équité** qu'il sait fort heureusement utiliser dans **l'intérêt des Employés** qui savent pouvoir compter sur lui pour faire **respecter leurs droits**.

En ce qui concerne **O. BRASSEUR**, les garanties qu'il apporte à la corporation, ne sont pas moindres.

Il a donné la mesure de son **dévouement**, de sa **probité**, de sa **ténacité** et de sa **clairvoyance** dans la **défense des intérêts des Employés de Commerce**.

En l'envoyant siéger avec **LE ROUX**, au Conseil des Prud'hommes, vous donnerez aux meilleurs défenseurs des Employés le moyen de poursuivre au sein du Conseil des Prud'hommes le **programme des réformes** qui s'imposent pour améliorer la **situation prud'homale**.

### Électeurs, Électrices,

Vous manifesterez tous votre foi en l'avenir de nos professions en donnant la preuve que vous voulez faire valoir vos droits légitimes, et c'est

**en votant en masse dès le 1<sup>er</sup> tour**

en assurant le succès de nos candidats, que vous donnerez le bon exemple.

Nous comptons sur votre souci d'action pratique pour la défense de vos intérêts, afin que le nombre imposant des électeurs **s'intéressant** à nos **revendications professionnelles** donne à réfléchir à l'opinion publique et au **patronat nantais** et qu'avec nos candidats triomphent les légitimes revendications des Employés.

Vive les Syndicats Nantais.

Vive nos Candidats.

**LE ROUX.**

**O. BRASSEUR.**

### Électeurs des Deux Sexes,

Sachez faire votre devoir.

**RICHARD, Victor**, Conseiller Prud'homme

**RIVIÈRE Édouard**, Président du Syndicat des Voyageurs de Commerce, Conseiller Prud'homme.

**PIRON, Raymond**, Secrétaire Général du Syndicat des Voyageurs de Commerce.

Pour le Syndicat des Employés des Deux Sexes,

Le Trésorier : **JARJAYE.**

**PHILLIPPE**, Membre du Conseil Syndical.

## DÉCLARATION des CANDIDATS

Camarades Employés,

Désignés par vos camarades des Employés des Deux Sexes, nous avons accepté d'être candidats aux élections qui vont avoir lieu le 14 Novembre prochain, en vue de renouveler la moitié sortante des Conseillers Prud'hommes.

En acceptant de porter le drapeau de nos camarades, nous pensons aux **charges** qui nous **incomberont** dans l'exercice de notre mandat; si vous voulez nous élire nous vous promettons de mettre toute notre **bonne volonté à le bien remplir**.

Il faut également qu'il soit bien entendu que si nous vous représentons, nous nous **prononçons en toute équité et en droit sur toutes les affaires** qui nous seront soumises, mais que nous chercherons à **concilier le plus possible les parties en conflit**.

Nous désirons ainsi que dans l'esprit où le législateur a conçu la juridiction prud'homale, le **Conseil de Prud'hommes** soit vraiment un **tribunal encore plus conciliant**, jugeant à **moins de frais** et avec plus de **clarté et de précisions** possibles.

Personne, à vrai dire, n'osera s'élever contre une semblable prétention, **elle est trop justifiée**; mais il faut bien dire aux employés que c'est dans une certaine mesure, **sur eux que nous comptons pour faire aboutir cette amélioration**.

Nous avons la ferme conviction que notre appel sera par vous accueilli avec faveur et que vous comprendrez que nous cherchons à **améliorer** pour une part **la situation des Employés de toutes catégories du Commerce et de l'Industrie**.

Faites donc **votre devoir dès le premier tour de scrutin** et nous avons confiance dans votre décision, pensant que vous serez d'accord avec nous.

**A. LE ROUX**

Conseiller Prud'homme.

**O. BRASSEUR**

Secrétaire Général du Syndicat des Employés des Deux Sexes.

## Électeurs de l'Industrie

Vous avez lu plus haut la déclaration de nos camarades, candidats dans la Section du Commerce.

Cette déclaration, nous la faisons nôtre, nous y souscrivons sans réserve aucune et vous donnons l'assurance formelle que nous nous emploierons de toutes nos forces à justifier votre confiance dans l'accomplissement de notre mandat si vous nous envoyez siéger au Conseil des Prud'hommes.

**MASSON, REDOR, SEYEUX, VEAUGEOIS, LUCAS, BARRETEAU**, Candidats dans la Section de l'Industrie.

## Employés / Ouvriers /

**N'oubliez pas que votre devoir est de voter tous Dimanche 14 Novembre.**

## Appel du Syndicat des Voyageurs de l'Ouest

### Élections au Conseil des Prud'hommes

Renouvellement triennal

Le **14 Novembre prochain** auront lieu les Élections au Conseil des Prud'hommes pour le renouvellement triennal des Conseillers sortants.

Nous faisons appel à tous nos Camarades inscrits sur les listes électorales pour porter leurs suffrages en faveur de nos amis

**LE ROUX**

Conseiller sortant

**BRASSEUR**

Secrétaire du Syndicat

des Employés de Commerce des deux Sexes

Dans ces Élections aucune préoccupation politique ne doit intervenir, nous devons chercher simplement les Camarades susceptibles de défendre avec le plus de compétence les intérêts des salariés.

Le choix ne peut mieux se porter que sur nos Camarades **LE ROUX** et **BRASSEUR** qui ont toujours fait preuve du plus parfait dévouement dans la défense de cette cause et qui sauront être, en toute certitude, les meilleurs représentants et les mieux documentés de nos défenseurs au sein des Conseils des Prud'hommes.

**Pas d'abstention!** faites tout votre possible pour aller le **14 Novembre** porter votre bulletin de vote en faveur de nos camarades

**LE ROUX et BRASSEUR**

(Le Voyageur de l'Ouest).

Union Départementale des Syndicats Ouvriers  
de la Loire-Inférieure

## Aux Secrétaires des Syndicats

Camarades,

Conformément à la décision prise au Comité Confédéral National des 29 et 30 octobre dernier, 17 Congrès régionaux seront organisés le même jour, 28 novembre prochain, à travers le pays.

Le Congrès de notre région se tiendra à **Rennes**, le **Dimanche 28 Novembre**; l'ordre du jour en sera publié incessamment.

Dores et déjà, l'U. D. demande à tous les syndicats de prendre leurs dispositions pour se faire représenter directement à ce Congrès par un ou plusieurs délégués.

Camarades secrétaires, vous ne devez pas ignorer la situation critique du pays et la campagne systématique du patronat contre la journée de **huit heures**; pour ces raisons, j'insiste auprès de tous les secrétaires et militants, pour qu'ils fassent une propagande active dans leur organisation respective, afin de faire comprendre aux camarades que les Congrès régionaux doivent revêtir l'ampleur d'une puissante démonstration de la volonté ouvrière de conserver les conquêtes acquises et de voir cesser au plus tôt le scandale de la vie chère.

Le Secrétaire de l'U. D. : **A. PÉNEAU.**

Élections Prud'homales du 14 Novembre

**Nos Candidats**

Les Candidats présentés par l'Union des Syndicats Confédérés et la Bourse du Travail sont, nous l'avons dit, connus de tous les électeurs au Conseil de Prud'hommes.

Cependant, il nous a paru qu'il n'était pas inutile de rappeler aux électeurs ce qu'ils furent dans le passé, soit au Conseil de Prud'hommes, soit au sein de l'organisation syndicale.

\* \* \*

**MASSON, Fernand, Menuisier**

Le camarade Masson, candidat dans la première catégorie de l'Industrie, est un syndiqué de vieille date. Secrétaire de son organisation, il est également Secrétaire de l'Union des Syndicats Confédérés du Bâtiment. Entouré de militants dévoués des divers syndicats de l'Industrie du Bâtiment, il a pris une large part à l'élaboration des contrats passés avec les entrepreneurs de cette industrie ; il a toujours au cours des discussions avec les patrons, défendu énergiquement les intérêts des travailleurs du Bâtiment, son attitude fut la même dans les réunions paritaires pour l'application intégrale des clauses des contrats.

Lors du dernier contrat (Juin 1926), il a réussi à obtenir une indemnité pour fourniture d'outillage, revendication que la corporation poursuivait depuis plus de vingt années. Par la corporation des menuisiers, jouissant de la confiance des syndicats du Bâtiment, c'est à l'unanimité qu'il a été désigné candidat dans la première catégorie de l'Industrie.

\* \* \*

**REDOR, Armand, Typographe**  
Conseiller Sortant

Le camarade Redor appartient de vieille date à la Fédération des Travailleurs du Livre, il a participé à tous les mouvements de son organisation, son passé de syndicaliste est irréprochable. Conseiller Prud'homme depuis 18 années, c'est dire qu'à chaque consultation électorale les électeurs lui ont renouvelé leur confiance. Son expérience est reconnue de tous ceux qui l'ont approché ; les nouveaux élus trouveront en lui un Conseiller averti de toutes les questions se rattachant à la Prud'homie.

\* \* \*

**SEYEUX, Félix**

Charpentier de Navires, Conseiller Sortant

Le camarade Seyeux s'est rapidement assimilé aux fonctions de Conseiller Prud'homme, ses collègues s'accordent à rendre hommage à son jugement sain, juste dans toutes les affaires où il a été appelé à siéger. Militant du Syndicat Confédéré de la Métallurgie, Membre de la Commission Paritaire, estimé de tous ses camarades, qui viennent à nouveau de lui témoigner toute leur confiance en le désignant à l'unanimité candidat dans la Troisième Catégorie,

\* \* \*

**LUCAS, François, Peintre**

Ancien Secrétaire et Trésorier du Syndicat des Peintres, il fut un de ceux, et des premiers, qui contribuèrent à réorganiser les ouvriers de cette profession. Pendant le cours de ses fonctions

le syndicat se développa rapidement et acquit une force incontestable.

Obligé, dévoué, on peut être assuré que les droits des travailleurs seront opiniâtrement défendus par lui au Conseil de Prud'hommes où ses camarades le présente dans la Quatrième Catégorie.

\* \* \*

**VEAUGEOIS, Louis**

Coupeur en Chaussures

Le camarade Veaugeois, candidat dans la Cinquième Catégorie, est un syndiqué de vieille date. Au cours des réunions corporatives, comme dans les Commissions, ses interventions sont des plus écoutées, la précision, la justesse de son raisonnement font autorité ; les organisations comprises dans la Cinquième Catégorie ne pouvaient faire un meilleur choix.

\* \* \*

**BARRETEAU, Pierre, Wattman**

Entré depuis plus de sept ans à la Compagnie des Tramways, syndiqué depuis ce jour, il a rempli successivement les fonctions de membre de la Commission de Contrôle et de Secrétaire-Adjoint du Syndicat, poste qu'il occupe actuellement ; le camarade Barreteau, en sa qualité de membre du Conseil Syndical, a pris part à toutes les discussions concernant les réclamations du personnel, les salaires, les conditions de travail, qui s'engagèrent au cours de ces dernières années entre le Syndicat ouvrier, l'Administration de la Compagnie des Tramways et des Pouvoirs Publics, ses interventions heureuses au cours de ces discussions lui valurent la confiance, l'estime du personnel des Tramways qui l'a désigné pour être candidat dans la Sixième Catégorie.

\* \* \*

**LE ROUX, Eugène, Conseiller Sortant**

Nos camarades Employés et Voyageurs de Commerce ont présenté **Le Roux et Brasseur**, cela nous dispense de nous étendre longuement sur leur passé.

**Rompé aux affaires**, employé de Commerce lui-même, **Le Roux** connaît bien les **droits des employés et leurs besoins**, son expérience n'est pas à contester, les employés de commerce ont fait un choix judicieux en l'envoyant siéger au Conseil de Prud'hommes il y a 6 ans ; les électeurs de la Première Catégorie lui renouveleront son mandat le 14 Novembre.

\* \* \*

**BRASSEUR, Octave**

Secrétaire Général du Syndicat des Employés des Deux Sexes, se recommande aux électeurs de la Deuxième Catégorie par sa droiture, son dévouement à la cause des employés. Auteur d'un projet de contrat de travail comportant de sérieux avantages pour les employés, il a été assez heureux de le faire accepter par l'Union des Coopérateurs ; avec ténacité il poursuit l'action syndicale en vue d'en généraliser l'application dans les maisons de commerce. Les employés auront en Brasseur un dévoué défenseur au Conseil de Prud'hommes, où les Électeurs de la Deuxième Catégorie du Commerce ne manqueront pas de l'envoyer siéger aux côtés de Le Roux.

LE COMITE DE VIGILANCE.

**Comme à la Caserne**

Est-il vrai que dans une grande Maison de Commerce Nantaise (dont l'aspect extérieur n'a cependant rien de commun avec la caserne) les employés sont **punis comme au régiment** ?

Pour une erreur insignifiante, une employée est envoyée **deux jours à Canclaux** ; la Direction apprenant la faute de l'employée par son chef de service lui en **colle deux autres**. Quatre jours à Canclaux seraient peut-être supportables, mais ces **quatre jours entraînent une diminution de salaire** pour l'employée, du fait qu'elle perd sa guelte ?

Tout dernièrement, un de nos camarades, n'ayant pas voulu prendre le « **garde à vous** », a préféré quitter la boîte plutôt que de se voir **supprimer une semaine de guelte**.

Il est regrettable que pareils incidents ne soient pas soumis au Conseil de Prud'hommes, nous aurions su, si sous forme de punition, un employeur, fut-il le patron d'une grosse maison, a le droit de rogner les salaires, la guelte en étant une partie.

Mais aussi, ces faits ne justifient-ils pas une fois de plus que le Syndicat des Employés des Deux Sexes défend les intérêts des employés en réclamant un salaire minimum qui permette à chacun de vivre.

O. BRASSEUR,

Secrétaire Général du Syndicat des Employés des Deux Sexes.

**Au Comité Confédéral National**

Nous donnons ci-dessous les deux résolutions, votées par le Comité Confédéral National réuni les 29 et 30 octobre dernier, concernant la **défense des huit heures** et contre les tentatives de division.

Au moment où les dissidents multiplient leurs demandes de **front unique** et le patronat ses **manœuvres contre la journée de 8 heures**, les travailleurs liront ces résolutions avec intérêt.

**Pour la Défense des Huit Heures**

Le Comité Confédéral National, placé en face de la campagne dirigée contre la journée de huit heures, déclare d'une façon très ferme que les organisations syndicales confédérées s'opposeront par tous les moyens en leur pouvoir aux mesures qui auraient pour but de porter atteinte à la conquête la plus chère à la classe ouvrière, dans laquelle elle place ses espoirs d'émancipation.

Le Comité Confédéral National demande à toutes les organisations confédérées de répondre à l'appel qui leur sera fait pour la journée d'affirmation nationale du 28 Novembre.

Contrairement à toutes les affirmations des adversaires de la loi de huit heures, son application n'a jamais porté entrave au développement de la production, ainsi qu'en font foi les enquêtes officielles. L'intensification de la production repose sur la réorganisation des méthodes de travail et non sur la prolongation de la durée de celui-ci. Toujours partisan du progrès, la C. G. T. ne s'opposerait pas à l'application de nouvelles méthodes de travail, mais elle ne saurait les accepter si la classe ouvrière organisée n'était appelée à participer à leur étude et à contrôler leur application.

Le Comité Confédéral National, en raison du retard apporté par le Sénat au vote de la loi des assurances sociales, tient à manifester sa volonté de voir enfin entrer en application, dans notre pays, une institution déjà existante dans de nombreux Etats et qui n'a jamais porté atteinte au développement économique de ces Etats.

Le Comité Confédéral National donne donc mandat au Bureau Confédéral et à la Commission Administrative de poursuivre l'action, depuis longtemps engagée, pour la réalisation de cette revendication attendue par tous les salariés.

\* \* \*

## Contre les tentatives de division

Une fois de plus, le Comité confédéral confirme, sur la question de l'unité syndicale, ses résolutions antérieures et celles des Congrès confédéraux, dont il reste le fidèle interprète.

Il déclare que le syndicalisme, ainsi que le détermine la charte d'Amiens, entend rester maître de son action et de ses destinées ; que celles-ci ne sauraient être influencées par les tactiques et les manœuvres de groupements extérieurs.

Aux propositions répétées et systématiques d'unité de front dont, sous les prétextes les plus divers, il est l'objet de la part des groupements dissidents, agissant sous l'inspiration avouée du parti communiste, il répond par un refus net et catégorique, et dénonce les organismes de superfétation, tel le groupe des « Amis de l'Unité », en blâmant tous ceux qui, en y participant, se prêtent aux manœuvres des destructeurs de l'unité ouvrière.

Il déclare n'être pas dupe de ces propositions, que n'a jamais inspirées l'intérêt ouvrier, et qui n'ont d'autre but que d'alimenter les campagnes de presse destinées à discréditer la C. G. T. ; d'essayer d'apporter le trouble dans les organisa-

tions confédérées, de favoriser, par des moyens tortueux, toutes les tentatives de désorganisation, de discréditer, par les calomnies les plus viles, les militants en qui le syndicalisme a mis sa confiance ; propositions qui, dans certains cas, se concrétisent par la coalition contre les organisations confédérées de tous les groupements jaunes, sous la conduite occulte du parti communiste.

Le développement de ces manœuvres contre la véritable unité syndicale que personnifie la C. G. T., le redoublement des campagnes de dénigrement et de calomnies qui les accompagnent, n'empêcheront pas la C. G. T. de poursuivre, en l'intensifiant, l'action pour la réalisation de son programme.

## Insouciance et Inertie

Tel est le titre de mon article que j'estime amplement justifié.

Il est en effet pénible pour le bureau syndical, qui se dévoue constamment, de constater le désintéressement qui règne chez un trop grand nombre de camarades de notre organisation.

En toute sincérité, camarades, croyez-vous que dans ces conditions, nous puissions avoir l'influence, l'autorité morale de faire aboutir vos légitimes revendications ? Je réponds non ! tout au moins dans une faible mesure seulement.

Soyez persuadés que s'il en avait été autrement, nous n'aurions pas attendu si longtemps l'augmentation de 60 francs qui nous a été accordée ces temps derniers, mais encore nous aurions obtenu davantage.

Il faudra, camarades, que dorénavant il en soit autrement ; le coût de la vie augmente chaque jour et chaque jour les besoins augmentent. Pour maintenir à nos salaires toute leur capacité d'achat, il nous faudra du courage, de la volonté,

il faudra surtout que nos employeurs sachent, lorsque les délégués se présenteront devant eux, qu'ils revendiquent au nom des agents de la C<sup>ie</sup> ; alors seulement nous pourrions arracher des salaires permettant de vivre normalement en apportant le bien-être au foyer.

Et puis, vous ne devez pas ignorer que les exploitants des C<sup>ies</sup> secondaires sont tous syndiqués, groupés dans « l'Union Technique de Chemin de Fer local ».

Dans ce syndicat, pas un des adhérents n'est insouciant et s'en remet au bureau pour défendre ses privilèges, tous participent activement à sa vitalité, animés du seul désir de rétribuer le plus chichement possible ses agents, afin d'avoir de plus gros bénéfices.

Vous devez comprendre, camarades, que pour lutter contre ce puissant groupement, le concours de tous est indispensable si nous voulons arracher le maximum de salaires qui nous permettra de faire face aux exigences de la vie et que l'on refuse de nous donner de bonne volonté.

Allons, camarades, secouez cette torpeur qui vous paralyse, pensez que votre devoir est de donner toujours plus d'aisance, plus de bien-être à votre famille et, dans la pensée de ce devoir, vous y puiserez la volonté et l'énergie nécessaire pour mener à bien la tâche que nous avons entreprise.

S. AGAÏSSE,

Secrétaire du Syndicat des Cheminots de Nantes-Légé.

## Employés ! Ouvriers !

Souvenez-vous que le Scrutin sera ouvert de 8 heures précises à 18 heures :

- Pour les Employés, au Palais de la Bourse, Place du Commerce ;
- Pour les Ouvriers, à l'Hôtel de Ville.



Le Gérant : R. ROCHET.

IMP. OUVRIÈRE, 26 BIS, RUE SCRIBE, NANTES

# TRAVAILLEURS SYNDIQUÉS

**Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.**

**En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.**

**Adhérez à l'Union des Coopérateurs**

## ASSURANCE OUVRIÈRE

Contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Octobre 1925

Capitaux assurés . . . . .	1.250 Millions de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir . . . . .	3.500.000 Francs
Réserves et provisions diverses . . . . .	330.000 Francs
Sociétaires . . . . .	39.000.

L'Assurance Ouvrière est administrée et contrôlée par des Organisation Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire au **Camarade PÉNEAU**, à la Bourse du Travail, à Nantes  
CORRESPONDANT RÉGIONAL

Impressions en tous Genres

## IMPRIMERIE OUVRIÈRE

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS